



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 12020

#### Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la nécessité de revaloriser l'apprentissage. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre à cet effet et lui donner son avis sur celle qui consisterait à faire bénéficier d'un crédit d'impôt les entreprises qui feraient des efforts importants dans ce sens, dans le but bien compris de les inciter à prendre une part plus active dans la formation des jeunes.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La loi no 87-572 du 23 juillet 1987 a profondément renoué l'apprentissage. Désormais ouverte à tous les diplômes de l'enseignement professionnel ou technologique et à certains titres homologues, cette voie de formation est également devenue plus attractive pour les grandes entreprises. Ces dernières bénéficient désormais d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, à l'instar des entreprises occupant moins de onze salariés. Par ailleurs les modalités de la formation ont été diversifiées et la procédure d'agrément préalable des employeurs allégée. Enfin un plan d'accompagnement de la loi du 23 juillet 1987 a été mis en place par l'Etat afin d'abonder l'effort consenti par les régions, qui exercent depuis 1983 une compétence de droit commun en matière d'apprentissage. Afin d'accélérer le processus de rénovation, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le ministre chargé du commerce et de l'artisanat et le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique ont souhaité qu'une réflexion de fond soit menée par un groupe de travail mis en place à cet effet en décembre 1988. Les propositions formulées par cette instance, parmi lesquelles figure l'instauration d'un crédit d'impôt pour les entreprises prenant une part active dans la formation des jeunes, sont actuellement à l'étude au niveau gouvernemental.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Audinot Gautier](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12020

**Rubrique :** Apprentissage

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1888